



Problème de déménagement avec mon ancien employeur

Par **traffet**, le **07/04/2009** à **12:19**

Bonjour,

Je ne suis pas sûr des rubriques que j'ai validé et je m'en excuse si je suis mal placé.

Je suis ancien militaire de l'armée de l'air, suite à la fin de mon contrat j'ai désiré rentrer à la Réunion (j'ai signé mon contrat sur l'île et j'ai été affecté sur une base en Alsace).

Après mettre informé auprès du service compétent de ma base, ils m'ont affirmés que les frais de déménagement seraient pris en charge en totalité par l'armée.

N'ayant fait toutes les démarches nécessaires et ayant fini mon déménagement (je suis de retour sur l'île, mon container est arrivé).

En attendant des fonds de l'armée j'ai dû effectuer deux chèques de caution pour l'entreprise de déménagement.

Mon problème arrive maintenant. Après une attente d'un mois je rappelle le service en charge de mon dossier et le service en question, m'annonce qu'en fin de compte ils ne prennent en charge qu'une faible partie du déménagement, impossible pour moi de me rétracter, le déménagement est déjà effectué.

Je fais donc un courrier auprès de l'armée pour qu'il me paie malgré tout le déménagement en totalité comme prévu à l'origine, je monte donc un nouveau dossier de réclamation.

Mais en attendant l'entreprise de déménagement n'attend pas mon feu vert et encaisse les chèques de caution, n'ayant pas été approvisionné par l'armée pour encaisser ces chèques, je me retrouve avec des problèmes avec ma banque (interdit d'émettre des chèques pendant 5 ans, avec toute la poursuite juridique qui peut s'en suivre), problèmes avec l'entreprise de déménagement et toujours pas de nouvelles de l'évolution de mon dossier avec l'armée.

Que puis-je y faire? Quels sont mes possibilités de recours? Jusqu'où je peux les poursuivre et avec quel succès?